

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
9e séance  
tenue le  
jeudi 12 octobre 1995  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (Ex-République yougoslave de Macédoine)

puis : M. STADTHAGEN (Nicaragua)

SOMMAIRE

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.9  
juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/50/479 ET E/1995/69)

1. Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis d'Amérique) constate que la question des migrations est de plus en plus au coeur des débats en cours dans les instances nationales et internationales. Les États-Unis, qui participent activement à différents débats dans ce domaine, se félicitent de la poursuite de l'étude de cette question. Ils appuient les travaux de la Commission de la population et du développement et approuvent le plan de travail adopté par celle-ci à sa session de 1995. En ce qui concerne les futures mesures à prendre, les États-Unis fonderont leur réflexion sur les résultats des travaux entrepris par la Commission à sa session de 1997, qui sera consacrée aux migrations internationales.
2. Les États-Unis sont également favorables à la convocation d'une conférence régionale sur les migrations qui serait consacrée à la Communauté d'États indépendants et aux États voisins. En effet, les conférences régionales permettront de trouver des solutions communes aux problèmes des migrations, à condition qu'elles soient axées sur des sujets précis, fondés sur un consensus des États de la région et susceptibles de donner des résultats. Toutefois, à un moment où les ressources sont limitées, il serait prématuré et imprudent d'engager des dépenses supplémentaires pour convoquer une autre conférence mondiale sur des questions sociales, qui s'ajouterait aux trois Conférences déjà tenues depuis septembre 1994.
3. Il faut du temps pour mettre en application les engagements pris par les gouvernements aux Conférences du Caire, de Copenhague et de Beijing. En outre, l'organisation d'une Conférence sur les migrations ne donnerait pas de résultats probants puisqu'il n'y a pas de consensus général sur les mesures à prendre dans ce domaine. Il serait préférable d'attendre, pour convoquer une telle conférence, d'avoir mesuré les progrès réalisés en 1997 dans l'étude de la question.
4. M. PAIVA [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que les rapports entre les migrations et le développement méritent d'être davantage étudiés et mieux compris, puisqu'ils serviront de base à l'élaboration de mesures acceptables par tous les pays, destinées à tirer parti des effets positifs des migrations internationales sur les pays et sur l'ensemble de la communauté mondiale et d'en pallier les effets négatifs. La question étant essentielle, il faut s'efforcer de faire avancer le débat. Toutefois, il appartient aux États Membres de décider du calendrier et des modalités de ce débat ainsi que des instances qui l'accueilleront. C'est par le dialogue et la coopération que les pays pourront comprendre, gérer et canaliser les migrations de façon à en faire une force positive. Sinon, elles risquent d'être réprimées et de devenir incontrôlables.

5. L'OIM exécute deux types de programme. Le premier a pour but de faciliter l'immigration d'individus qui ont des compétences recherchées par les pays d'accueil, tandis que le second vient en aide aux ressortissants de pays en développement qui ont acquis des qualifications à l'étranger et souhaitent retourner dans leur région d'origine pour y contribuer au processus de développement. Les conséquences positives de migrations planifiées et maîtrisées sur le processus de développement des pays industrialisés comme des pays en développement ne sont plus à démontrer. À l'inverse, les mouvements migratoires, massifs survenant à l'improviste, peuvent avoir des effets négatifs tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement.

6. Par les activités qu'elle entreprend dans plus de 70 pays, l'OIM encourage la compréhension et le dialogue entre les pays afin de parvenir, par la coopération, à un meilleur traitement des questions relatives aux migrations. Elle entreprend des recherches approfondies sur les causes et les conséquences des migrations internationales. Le projet sur les tendances de l'émigration dans quatre régions du monde en développement, financé par le Fonds des Nations Unies pour la population, s'inscrit dans le cadre de cette étude. L'OIM s'attache également à faciliter les discussions intergouvernementales sur les questions actuelles touchant aux migrations. Ainsi, elle a organisé des séminaires internationaux sur les migrations nord-sud, les migrations et le développement et le trafic de migrants.

7. L'orateur constate une grande convergence de vues sur l'organisation d'une conférence sur les migrations internationales et le développement. Il est désormais reconnu que la question des migrations est un point essentiel des préoccupations politiques internationales et qu'elle rend nécessaire un renforcement du dialogue et de la coopération entre les pays. L'OIM estime qu'il existe différentes possibilités valables, qui vont d'une conférence internationale à des réunions moins ambitieuses. À cet égard, il pourrait être utile de prendre comme point de référence les préparatifs de la Conférence régionale de la Communauté d'États indépendants et des États voisins sur les problèmes des réfugiés, personnes déplacées, victimes d'autres formes de déplacements forcés et rapatriés.

8. M. LOZANO (Mexique) souligne que les migrations font partie intégrante du processus de développement. La mondialisation croissante de l'économie mondiale a entraîné une augmentation des flux migratoires internationaux sur lesquels les décisions ou les politiques gouvernementales n'ont pas d'effet. La question des migrations est particulièrement importante pour le Gouvernement mexicain, puisque des millions de personnes passent la frontière pour se rendre aux États-Unis.

9. La Conférence internationale sur la population et le développement a constitué une étape majeure dans l'étude des liens entre les migrations internationales et le développement économique. La Conférence, qui a montré qu'il était nécessaire d'approfondir l'étude de cette question, s'est attachée à la traiter de manière plus constructive. Les documents présentés ont mis en évidence que les migrations internationales pouvaient avoir des effets extrêmement positifs tant sur les communautés d'origine que sur les communautés d'accueil et qu'à l'origine des migrations de main-d'oeuvre, on trouve souvent une authentique demande de ressources humaines, à laquelle le pays d'accueil ne

peut ou ne veut pas répondre. L'histoire a montré que les immigrants ont contribué au développement de nombreuses régions parmi les plus riches de la planète.

10. Il est essentiel d'entreprendre une analyse plus approfondie de la question afin de mieux appréhender le phénomène des migrations internationales et ses implications. En effet, le manque de compréhension du problème est à l'origine du développement de comportements xénophobes et racistes. Rappelant la détermination de sa délégation à faire la lumière sur l'étendue et les conséquences du phénomène et de renforcer la coopération dans ce domaine, l'orateur se déclare favorable à la convocation de réunions régionales sur les migrations, auxquelles participeraient tous les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales. Ces conférences régionales pourraient contribuer à définir le programme d'une conférence internationale sur les migrations et le développement. Elles pourraient être précédées d'ateliers axés sur des problèmes régionaux. Les études produites seraient alors intégrées à la documentation internationale sur le sujet.

11. Les migrations de la main-d'oeuvre ne résolvent en rien les problèmes de développement. La meilleure solution est de favoriser la croissance économique et le développement durable. Il est de l'intérêt du Mexique d'exporter des biens et des services et de partager les fruits du développement, pas de perdre ses précieuses ressources humaines.

12. Mme YANG Yanyi (Chine) dit que, pour que les migrations internationales aient un effet plus positif sur les pays d'origine comme sur les pays d'accueil, il faut renforcer la coopération internationale dans le respect de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Les immigrants étant de plus en plus victimes de discrimination dans certains pays d'accueil, les discussions et délibérations de la communauté internationale doivent porter notamment sur la prévention du racisme, de l'ethnocentrisme et de la xénophobie, l'élimination de la discrimination à l'égard des immigrants dans les pays d'accueil, le respect de leurs cultures, religions et traditions et leur intégration à l'économie et à la société locales. Comme les travailleurs immigrés transfèrent souvent une partie de leur salaire chez eux, les migrations internationales ont des effets positifs sur l'économie des pays d'origine. Toutefois, elles peuvent également avoir des effets négatifs. Ainsi, l'exode des compétences nuit considérablement aux pays d'origine. Il est essentiel que la communauté internationale étudie attentivement cette question afin de la résoudre judicieusement.

13. Si le Gouvernement chinois est favorable à l'immigration légale, il est opposé à l'immigration illégale. Il est convaincu qu'il faut que les pays coopèrent et dialoguent sur un pied d'égalité pour tirer parti des avantages des migrations internationales et éviter leurs inconvénients. La Chine fait sienne la déclaration du représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 selon laquelle la communauté internationale devrait prêter une plus grande attention à la question des migrations internationales et entreprendre une action concertée pour résoudre ce problème.

14. M. ABDELLAH (Tunisie) dit que la question des migrations internationales et du développement doit s'inscrire dans une perspective mondiale qui unisse les pays du nord et du sud. Les migrants ont un rôle important à jouer dans les relations et les échanges multiformes qui devraient s'établir entre les peuples. Les migrations sont devenues un phénomène universel qui touche pratiquement toutes les grandes régions du monde. L'ampleur et le développement de ce phénomène doivent être pris en compte dans tout projet de coopération et de partenariat. Les migrations jouent un rôle clef dans les domaines économique et culturel tant des pays d'accueil que des pays d'origine. C'est pourquoi, dans ces accords de coopération avec les pays de l'Union du Maghreb et de l'Union européenne, la Tunisie a placé au premier plan de ses relations de codéveloppement, de partenariat et de solidarité les dimensions culturelles et humaines.

15. Il est essentiel que les droits fondamentaux des migrants soient respectés, et notamment leurs convictions religieuses et leurs valeurs spirituelles. C'est pourquoi le Président de la République tunisienne a demandé l'adoption d'une charte régissant les droits et obligations des migrants et des pays d'accueil. Les migrants sont non seulement un élément moteur du développement mais également un trait d'union entre les peuples. Il est temps que les Nations Unies se saisissent de la question de l'émigration et convoquent, avant la fin du siècle, une conférence sur les migrations internationales et le développement. La Tunisie souhaite que cette manifestation reçoive l'appui des pays d'accueil et d'origine et fasse l'objet d'une préparation minutieuse, condition de son succès.

M. Stadthagen (Nicaragua), Vice-Président, prend la présidence.

16. M. ZIAUDDIN (Bangladesh) dit que les mouvements migratoires sont les conséquences naturelles de la recherche de la paix et de la prospérité. Les ressources productives étant inégalement réparties dans le monde, il est nécessaire de créer un mécanisme de régularisation des migrations, pour le profit de tous. Il faudrait laisser les forces du marché répartir les ressources productives en fonction de l'offre et de la demande, sans fausser le marché du travail par des restrictions à l'immigration. Curieusement, les nations qui ont le plus profité des migrations et celles qui ont fourni les plus nombreux immigrants sont les plus réticentes à admettre les chances que peuvent représenter des migrations bien maîtrisées. Par ailleurs, si l'on veut lutter contre le trafic de migrants, il est nécessaire d'encourager des migrations bien ordonnées. La communauté internationale doit faire en sorte que les migrations soient reconnues comme une force constructive de l'économie. À long terme, les migrants retournent souvent dans leur pays d'origine. Il est donc impossible de schématiser la question en désignant les pays en développement comme la source et les pays développés comme la destination des migrants.

17. Il est essentiel de définir et de préciser les buts d'une éventuelle conférence internationale sur les migrations. Le processus préparatoire de cette conférence pourrait traiter de plusieurs questions fondamentales, à savoir la non-politisation de la question, les causes profondes des migrations, la

réinsertion des migrants retournant dans leur pays d'origine, le respect des droits de migrants légaux et illégaux, la réunion des travailleurs migrants et de leurs familles, le respect des valeurs culturelles des migrants au sein du pays d'accueil et le renforcement de la coopération et du dialogue en vue d'aider les migrants à s'intégrer dans leurs sociétés d'accueil. Les préparatifs doivent être organisés au niveau national, régional et international et il faut favoriser la participation des organisations régionales et internationales.

18. M. GAMITO (Portugal) dit que son pays connaît un phénomène d'émigration depuis de nombreuses années, mais qu'il est récemment devenu également un pays d'accueil. Le Gouvernement portugais attache une grande importance à la protection des droits et des intérêts de ses ressortissants à l'étranger et estime que les gouvernements devraient s'attacher davantage à favoriser l'insertion sociale des immigrants légaux. Il continue à soutenir le dialogue et la coopération entre les pays en vue d'améliorer la condition des migrants et de leur famille et de lutter contre le trafic et l'exploitation. À cet égard, il estime que les politiques migratoires doivent s'inscrire dans une stratégie mondiale.

19. Nombre des problèmes relatifs aux migrations pourraient être atténués si les pays garantissaient le respect des droits fondamentaux de chacun, s'ils parvenaient à éviter des flux migratoires trop importants et s'ils remédiaient au manque d'information qui est à l'origine de nombreux préjugés en mettant en évidence leurs points communs avec les autres peuples et régions du monde. La communauté internationale devrait reconnaître la valeur du travail des immigrants et l'importance de leur présence, ainsi que celle de leur famille, pour le développement des pays d'accueil comme des pays d'origine.

20. M. KAUSIKAN (Singapour) dit que la principale cause des migrations internationales est le manque de développement. Si on leur donnait le choix, tous les pays préféreraient que leurs nationaux vivent à l'intérieur de leurs frontières. La pauvreté et le chômage contraignent les gens à quitter leur famille et à prendre le risque d'émigrer. C'est la logique économique et les besoins du marché tels qu'ils résultent de l'inégalité des niveaux de développement qui déterminent les flux migratoires entre pays et régions.

21. La communauté internationale doit se demander quel effet une conférence internationale sur les migrations et le développement parrainée par l'ONU aurait sur ces réalités économiques de base. L'étude des tendances économiques actuelles montre que les flux migratoires internationaux sont constitués pour l'essentiel de travailleurs peu qualifiés et que la demande de travailleurs hautement qualifiés se maintient partout dans le monde. Le fléchissement général de la demande de travailleurs peu qualifiés tient à ce que, du fait des progrès de la science et de la technologie, la création de richesses est de plus en plus le résultat de la valorisation de connaissances plutôt que de main-d'oeuvre ou même de ressources naturelles. Dans une situation où la demande de ce type de travailleurs faiblit et l'offre s'accroît, il faut, pour régler la question, s'appuyer sur le droit interne des pays d'accueil. Des régimes internationaux excessivement contraignants pourraient entraîner une rupture de la demande au détriment des pays d'origine.

22. Il serait peut-être plus judicieux de s'en tenir aux accords conclus à la Conférence internationale sur la population et le développement ou au Sommet mondial pour le développement social que de les reformuler en créant un nouveau régime. Cependant, les problèmes liés aux migrations internationales ne peuvent être vraiment résolus que par le développement des pays qui exportent de la main-d'oeuvre, objectif essentiel que la communauté internationale ne doit pas perdre de vue. Une autre conférence des Nations Unies sur la question pourrait affaiblir les organismes de développement des Nations Unies et exposer les pays en développement à des accusations d'éparpillement et de travail inutile qui seraient autant d'arguments supplémentaires en faveur de la réduction des programmes de développement, qu'aucun d'entre eux ne souhaite.

23. M. ABDELLAH (République-Unie de Tanzanie) rappelle que l'on n'est pas parvenu à un accord sur la question lors de la session de fond du Conseil économique et social. Il est déçu que le Secrétariat n'ait pas fourni à la Commission un rapport complet sur les délibérations qui se sont tenues à Genève.

24. Il ne faudrait pas voir dans les migrations une panacée car s'il est bon pour les pays en développement d'exporter des marchandises, il n'est pas dans leur intérêt d'exporter de la main-d'oeuvre. La solution du problème réside dans la coopération et la solidarité entre pays d'origine et pays d'accueil. La Tanzanie fait partie des pays qui sont directement touchés par les migrations internationales et c'est pourquoi elle est tout à fait favorable à la convocation d'une conférence internationale sur la question.

25. M. RESHETNYAK (Ukraine) dit que les migrations internationales servent de baromètre de l'économie mondiale, dont elles montrent l'inégalité du développement. Les migrations massives incontrôlées ont un effet déstabilisateur indésirable qui rend d'autant plus importante l'adoption, par la communauté mondiale, de mesures de prévention des flux migratoires importants et d'aide humanitaire et sociale aux migrants. L'effondrement de l'Union soviétique en 1991 s'est traduit par la migration de milliers de personnes d'une région à une autre. En raison de sa position géographique et de sa situation politique et sociale stable, l'Ukraine est devenue un refuge pour des dizaines de milliers de personnes en provenance de zones de conflits. Au cours des derniers mois, il y a eu une augmentation sensible du nombre des immigrants clandestins, en particulier de ceux qui, traversant l'Ukraine vers l'ouest, y restent pour une période indéfinie et aggravent les problèmes économiques et de criminalité du pays.

26. L'une des autres difficultés avec lesquelles l'Ukraine se débat est le retour des Tatars de Crimée d'Asie centrale, où ils ont été déportés pendant la seconde guerre mondiale. Environ 280 000 d'entre eux sont déjà arrivés et on en attend presque autant d'ici peu. En dépit de la crise économique et du fait qu'il agit presque seul, le Gouvernement ukrainien leur a apporté une aide matérielle importante. Cependant, ses ressources sont limitées et l'Ukraine souhaiterait que d'autres États et les organisations internationales lui apportent leur concours.

27. Il faudrait prendre des mesures concrètes pour réguler le flux des travailleurs migrants, en coopération avec les pays d'origine, d'accueil et de transit. Les mécanismes mis en place par l'ONU et d'autres organisations internationales constituent un bon point de départ pour un programme réaliste d'aide juridique aux fugitifs et aux migrants, y compris ceux dont le statut n'est pas régi par le droit international. Une conférence régionale sur la question, qui sera consacrée pour l'essentiel aux problèmes des migrants dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États voisins, doit se tenir en 1996. L'Ukraine est convaincue que cette conférence facilitera l'élaboration d'un programme d'action qui permettra de régler la question des migrations incontrôlées dans la région et contribuera à une meilleure compréhension du problème.

28. Mme RAMIRO-LOPEZ (Philippines) dit que, comme indiqué dans le document E/1995/69, seuls 43 États Membres ont répondu à l'enquête sur les migrations internationales, soit moins de 25 % du nombre total des États Membres de l'Organisation. Le Groupe des 77 a aidé la Commission de la population et du développement à mener cette enquête et encouragé les États Membres à y répondre. De l'avis de la délégation philippine, la Commission aurait dû s'attacher à obtenir davantage de réponses. La délégation philippine propose de demander aux coordonnateurs résidents du PNUD et aux bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies d'intervenir auprès des pays d'accueil pour qu'ils répondent à l'enquête.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
(A/C.2/50/L.2)

29. Le PRÉSIDENT rappelle que, par sa décision 1995/227 du 6 juin 1995, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé "Révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et transformation du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en conseil d'administration du Programme alimentaire mondial", dont le texte figure dans le document A/C.2/50/L.2.

30. Il est prévu que la Conférence de la FAO adopte une résolution parallèle à sa vingt-huitième session, le 27 octobre 1995. D'un point de vue juridique, elle ne peut élire les membres du nouveau conseil d'administration tant que la résolution correspondante de l'Assemblée générale n'est pas entrée en vigueur. C'est pourquoi il a été demandé à la Commission de se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/50/L.2 dès que possible.

31. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) dit que le dernier membre de phrase du paragraphe 6 du projet de résolution doit se lire : "telles qu'elles ont été entérinées par le Conseil économique et social dans sa décision 1995/227 et par le Conseil de la FAO à la 108e séance de sa 107e session, le 12 juin 1995".

32. Le projet de résolution A/C.2/50/L.2, tel qu'oralement révisé, est adopté.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (A/50/190-E/1995/73)

33. M. STOBY (Directeur du Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale concernant le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement porte essentiellement sur la question des besoins en matière d'assistance internationale et des flux de ressources financières, les questions de suivi institutionnel et les procédures d'établissement de rapports et l'application du Programme d'action par les institutions spécialisées et les organismes pertinents des Nations Unies, le Conseil d'administration du FNUAP et la Commission de la population et du développement.

34. En ce qui concerne l'assistance internationale et les flux de ressources financières, le montant estimatif total des fonds alloués aux activités en matière de population dans le Programme d'action est de 17 milliards de dollars en 2000, 18,5 milliards de dollars en 2005, 20,5 milliards de dollars en 2010 et 21,7 milliards de dollars en 2015. On prévoit en principe que les pays concernés continueront à financer jusqu'aux deux tiers de ces montants, le troisième tiers devant être financé par des ressources extérieures. Toutefois, les pays les moins avancés et les autres pays en développement à faible revenu devront bénéficier d'une plus grande part des ressources extérieures consenties à des conditions préférentielles ou sous forme de dons. Si l'on prend comme hypothèse que les pays disposeront des fonds nécessaires pour que la formule prévue puisse être appliquée, les pays donateurs et les institutions financières internationales devront leur verser des fonds complémentaires de l'ordre de 5,7 milliards de dollars en l'an 2000, 6,1 milliards de dollars en 2005, 6,8 milliards de dollars en 2010 et 7,2 milliards de dollars en 2015. Le rapport décrit brièvement les mesures que la Directrice exécutive du FNUAP a déjà prises en vue de tenir des consultations sur la mobilisation des ressources et d'organiser des consultations périodiques à l'échelon mondial.

35. En ce qui concerne les dispositions à prendre au sujet des services d'appui en matière de secrétariat et de la coordination au sein du système des Nations Unies, l'intervenante souligne que, conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, la Directrice exécutive du FNUAP a convoqué une réunion de l'Équipe spéciale interorganisations chargée de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette équipe a pour tâche de promouvoir l'application concertée, à l'échelle du système et par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents, des décisions de la Conférence devant s'appliquer au niveau national. Des directives destinées à favoriser l'application cohérente des recommandations et du Programme d'action de la Conférence et des autres conférences des Nations Unies récentes ont été élaborées à l'intention des coordonnateurs résidents.

36. Le groupe de travail sur les questions liées aux grandes orientations a élaboré une déclaration commune de plaidoyer qui a été approuvée par le Comité administratif de coordination. Cette déclaration s'attache à établir un langage valable pour tous les organismes des Nations Unies en matière de suivi de la Conférence et des autres conférences des Nations Unies récentes. Le groupe de

travail sur les migrations internationales tiendra sa première réunion le 19 octobre, au siège de l'Organisation internationale du Travail, qui est l'organisme chef de file en la matière. Le Comité interinstitutions du développement durable est un organe de suivi similaire.

37. Mme RAMIRO-LOPEZ (Philippines), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement constitue une ébauche de stratégie de développement qu'il faudrait appliquer en tenant compte des programmes d'action d'autres conférences internationales comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Bien qu'il porte essentiellement sur les questions de population, les décideurs devraient, pour le mettre en oeuvre, examiner les grandes questions concernant la population, la croissance économique et le développement durable, le statut économique des femmes et le renforcement de leurs moyens d'action, l'enseignement et le commerce et étudier les rapports que ces questions ont entre elles. Le Programme d'action ne devrait pas être appliqué isolément.

38. En ce qui concerne le financement des programmes de population et de développement dans les pays en développement et les pays à économie en transition, l'intervenante dit qu'il faudra trouver des moyens novateurs de mobiliser les ressources voulues. Créé en application de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, le groupe consultatif chargé d'étudier les moyens de mobiliser les ressources nécessaires à l'application du Programme d'action s'est réuni pour la première fois le 20 janvier 1995, en présence de représentants de divers pays donateurs, de la Banque mondiale et d'institutions financières régionales. Cependant, le compte rendu de cette réunion n'indique pas si le groupe est parvenu à élaborer des stratégies. Les délibérations sur l'élargissement de la Commission de la population et du développement ont abouti à une impasse au cours de la session de fond du Conseil à Genève. L'intervenante est favorable à un accroissement de 27 à 53 du nombre des pays représentés à la Commission, non seulement pour des raisons de transparence mais aussi pour tenir compte de l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation.

39. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent que le FNUAP ait un conseil d'administration distinct de manière qu'il puisse s'acquitter de ses importantes responsabilités en ce qui concerne le suivi de la Conférence et l'aide technique et financière à apporter aux pays en développement pour qu'ils puissent répondre aux besoins de leur population et se développer. De même, le Groupe des 77 a encouragé et encourage la participation de spécialistes de la population et du développement aux travaux du Conseil d'administration du FNUAP.

40. S'agissant de la question des dispositions à prendre au sujet des services d'appui en matière de secrétariat et de la coordination au sein du système des Nations Unies, les efforts que déploient plusieurs organismes et équipes spéciales pour appliquer les stratégies de développement des pays en

développement sont louables mais ces organismes et équipes spéciales ne devraient pas oublier que ces stratégies sont des stratégies nationales et qu'il faut absolument que les pays en développement participent à leur formulation et à leur application.

41. Pour ce qui est de la proposition du FNUAP tendant à réaffecter les ressources prévues pour les pays en développement dont la situation économique est relativement satisfaisante aux pays qui ont davantage besoin qu'eux de ces ressources, le Groupe des 77 et la Chine tiennent à formuler une réserve. Il est tenu compte de la prévisibilité des ressources lors de l'élaboration des stratégies et adopter une telle proposition irait à l'encontre du but recherché. L'intervenante recommande que les pays en développement coopèrent le plus possible dans les domaines technique et économique pour appliquer leurs programmes de développement. La décision prise par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP d'encourager cette coopération comme le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de planification socio-économiques reste valable. En fait, elle revêtera probablement une plus grande importance à l'avenir du fait de l'évolution du système international et de l'impact de cette évolution sur la structure traditionnelle de la coopération technique multilatérale.

42. Mme MENENDEZ (Espagne), parlant au nom de l'Union européenne, appelle l'attention sur la position adoptée par l'Union sur l'application du Programme d'action, tel qu'il ressort de la session de fond du Conseil économique et social tenue à Genève, position résumée dans un document distribué à la séance en cours du Comité. Elle réaffirme qu'elle approuve les décisions importantes prises à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et souligne qu'il importe de coordonner les activités de suivi de toutes les principales conférences internationales.

43. Mme YANG Yanyi (Chine) dit que, depuis la Conférence du Caire, le Gouvernement chinois a pris un certain nombre de mesures pour en assurer le suivi. Les réformes, la promotion de la croissance économique, le développement social, la politique démographique, la mise en valeur des ressources et la protection de l'environnement sont les grands axes des huitième et neuvième plans quinquennaux et du plan à long terme à l'horizon 2020, actuellement en cours d'élaboration. Les conclusions de la Conférence et le Programme d'action du Caire ont été largement diffusés dans le pays et le Gouvernement s'efforce d'atteindre les objectifs définis lors de la Conférence afin de résoudre le problème de l'accroissement démographique en Chine pour le plus grand bien de la population et des générations futures. Le Gouvernement chinois a arrêté le programme de travail relatif à la planification familiale en Chine (1995-2000) et mis en place des politiques et programmes de planification familiale établissant un lien entre les droits et les obligations des citoyens et entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. Une conférence nationale aura lieu avant la fin de l'année 1995 pour échanger des expériences concluantes qui concilient planification familiale et développement économique et les faire largement connaître.

44. Bien que des progrès encourageants aient été accomplis dans l'application du Programme d'action, deux problèmes sont apparus. D'abord, en dépit du fait qu'on reconnaît dans le Programme d'action que l'application des recommandations y figurant relève du droit souverain de chaque pays, selon sa législation

nationale et ses priorités de développement, certains critiquent les politiques en matière de population d'autres pays en vue d'imposer à ceux-ci leur propre volonté et leurs valeurs morales. Ces critiques ne constituent pas seulement une ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et une atteinte à leur souveraineté, mais également un obstacle à la coopération internationale dans l'amitié et à l'application progressive du Programme d'action. La communauté internationale doit résister à ces pratiques irresponsables et nocives. Ensuite, pour appliquer le Programme d'action, il faut non seulement que les gouvernements et les peuples fassent des efforts en ce sens, mais également que les organismes concernés des Nations Unies apportent leur soutien à cette initiative. La représentante se félicite des efforts que font la Commission de la population et du développement des Nations Unies, le FNUAP et d'autres organisations et organismes pour appliquer le Programme d'action. Cependant, elle fait remarquer que les organismes des Nations Unies et les organisations internationales concernés se heurtent à des difficultés sans précédent. Les fonctions de la Commission de la population et du développement des Nations Unies ayant été modifiées, elle doit être élargie. En s'acquittant de leurs tâches respectives, les comités, programmes et fonds des Nations Unies devraient éviter de privilégier certaines questions au détriment des autres.

45. M. PAIVA [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que le chapitre X du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement comprend un cadre d'action exhaustif et équilibré en ce qui concerne les migrations à l'échelon mondial, que l'OIM apprécie beaucoup. L'OIM s'est employée à tenir compte des principes fondamentaux du Programme d'action dans sa propre action. Dans le plan stratégique qu'elle a commencé d'élaborer en 1993, elle a retenu les éléments pertinents du Programme d'action.

46. Une note d'information établissant un lien entre le plan de l'OIM et le Programme d'action a été publiée et communiquée aux autres organismes internationaux. L'OIM saisit l'occasion qui lui est donnée de participer aux travaux du groupe de travail de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée d'examiner la question des migrations internationales. Il faut instaurer une telle coopération entre les divers organismes intergouvernementaux chargés du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cependant, il ne suffit pas d'élaborer un programme d'action pour obtenir des résultats. Il faudra plus que des mots pour donner suite aux conclusions de la Conférence et l'OIM continuera comme elle l'a fait dans le passé à redoubler d'efforts pour que ses membres poursuivent le dialogue sur les conclusions de la Conférence.

47. M. ACHA (Pérou) dit que, dans le cadre de sa politique en matière de population, son gouvernement met en oeuvre une stratégie intégrée de planification familiale et a approuvé à cet effet l'inscription de crédits spéciaux au budget de l'État. Il a lancé une importante campagne nationale pour diffuser des informations sur les méthodes légalement autorisées de planification familiale. Celles-ci sont à la portée de toutes les familles qui souhaitent recourir à la planification familiale, quelle que soit leur classe sociale et sans que l'État ne les y incite en leur offrant des primes. La politique péruvienne en matière de population repose sur des principes modernes et rationnels. Aucune disposition de cette politique ni de la législation

connexe ne porte atteinte au droit à la vie garanti depuis la conception. Le Pérou continuera de compter sur l'appui des organismes internationaux pour élaborer et mettre en oeuvre sa politique nationale en matière de population.

48. Le représentant souscrit à l'idée d'un conseil d'administration distinct pour le FNUAP compte tenu de l'importance et de l'ampleur que prennent de plus en plus les questions de population. Il aurait fallu tenir compte dans le rapport à l'étude (A/50/190) des importantes délibérations du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP lors de la session annuelle de juillet, et en particulier de la résolution 95/15 relative aux priorités de programme et à l'orientation future du FNUAP à la lumière de la Conférence du Caire. Le représentant appuie sans réserve les activités du FNUAP et le choix des domaines d'activité essentiels, qui permettra au Fonds de préciser la stratégie de ses programmes et de tirer parti dans la mesure du possible de son avantage comparatif et son expérience en matière de population et de développement.

49. M. KEBEDE (Éthiopie) dit qu'en tant que troisième pays d'Afrique par la population, l'Éthiopie attache une grande importance au suivi des conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement. La communauté internationale devrait scrupuleusement appliquer les recommandations de la Conférence. Les pays bénéficiaires et les pays donateurs devraient promouvoir le dialogue bilatéral et multilatéral compte tenu de leur interdépendance et des responsabilités communes mais différentes qui leur incombent.

50. Sa délégation se félicite que la communauté internationale ait accru la part de son aide qu'elle consacre au Fonds des Nations Unies pour la population à la suite des recommandations de la Conférence. Toutefois, il ne faut pas que cette aide soit temporaire ni d'un volume trop limité, mais il faut la renforcer en l'augmentant de façon sensible. L'Éthiopie a un taux de fécondité trop élevé, un taux de morbidité et de mortalité infantile, post-infantile et maternelle élevé, un état nutritionnel fort médiocre, un revenu par habitant faible et un taux de couverture des besoins alimentaires en baisse. L'environnement se dégrade aussi rapidement et les ressources naturelles s'épuisent du fait, en partie, du taux élevé d'accroissement démographique. Le Gouvernement est déterminé à trouver une solution durable à ces problèmes dans le cadre du Programme d'action de la CIPD.

51. Un an avant la Conférence, l'Éthiopie a lancé une politique en matière de population qui avait principalement pour objet de ramener au plus tôt le taux de fécondité à un niveau acceptable. Cette politique vise à réduire le taux de fécondité en le ramenant de 7,7 enfants par femme à 4 d'ici à l'an 2015. Pour ce faire, il faut relever le taux d'utilisation de contraceptifs du pourcentage actuel de 4 % des personnes en âge de procréer à 44 % d'ici à 2015. Le Gouvernement s'efforce également de faire connaître le Programme d'action au public et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et autres organismes visés.

52. La politique de population, qui est conforme non seulement au Programme d'action de la Conférence mais également aux résolutions adoptées par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, vise à obtenir, dans la mesure du possible, la participation de la

population. Le Conseil national de la population, présidé par le Premier Ministre, surveille le déroulement des programmes en matière de population et les résultats obtenus dans le pays. Les services du Premier Ministre comprennent un Bureau national de la population, qui sert de secrétariat au Conseil de la population, et on retrouve la même structure aux niveaux fédéral et régional. À la suite de la Conférence, certaines modifications du plan national d'action ayant été jugées nécessaires pour mettre en oeuvre la politique de population, le Gouvernement a créé le Comité technique national multisectoriel chargé d'harmoniser le Plan d'action national avec le Programme d'action de la CIPD.

53. Pour mener à bien une politique de population, il faut responsabiliser les femmes aux plans économique, politique et social. C'est la raison pour laquelle un Bureau de la condition de la femme a été créé dans les services du Premier Ministre, et on s'efforce de coordonner les activités de ce bureau avec celles du Bureau national de la population. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans les activités de population, mais elles doivent agir conformément aux politiques nationales et s'en tenir au rôle qui leur est confié. Le Gouvernement les encourage à participer aux travaux du Conseil de la population et du Comité technique multisectoriel. Il s'engage à apporter son soutien aux activités nationales de population aux plans financier, technique et politique. Cependant, l'équipement ayant été gravement endommagé à la suite de 30 ans de guerre civile, l'Éthiopie a besoin également de l'assistance de la communauté internationale et du système des Nations Unies qui continuent de l'aider, ce dont elle leur est reconnaissant.

54. M. RESHETNYAK (Ukraine) dit que l'année écoulée depuis la Conférence internationale sur la population et le développement a permis de jeter quelque lumière sur les questions soulevées, notamment le rôle important que joue le Conseil économique et social. Il estime que la réorganisation du Conseil devrait avoir pour objet de renforcer son rôle de coordination. Un mécanisme de suivi et de contrôle devrait être mis en place pour lui permettre d'appliquer les décisions de la Conférence et d'utiliser de façon plus judicieuse l'assistance des autres organismes du système des Nations Unies.

55. C'est l'application du Programme d'action de la Conférence qui révélera si l'Organisation des Nations Unies peut concrétiser les décisions prises et indiquera dans quelle mesure les conférences internationales sur les questions sociales et économiques sont utiles. Les premières mesures qui ont été prises à la suite de la Conférence sont de bon augure. Le mécanisme interinstitutions chargé d'appliquer le Programme d'action semble être la seule entité du système des Nations Unies qui puisse assurer la coordination nécessaire et éviter les doubles emplois. Le représentant de l'Ukraine se félicite de la création des quatre groupes de travail pour la Commission de la population et du développement et souscrit à la proposition tendant à ce qu'un cinquième groupe soit constitué sur les questions relatives à la santé génésique compte tenu du fait qu'en 1996, la Commission examinera la question des droits en matière de procréation et de la santé génésique.

56. Il note que dans le document final de la Conférence et d'autres conférences récentes, on a fait état des problèmes des pays à économie en transition. Ce qui précède montre que la communauté internationale est de plus en plus sensible

au fait qu'on ne peut véritablement trouver de solutions aux problèmes de développement social et économique sans tenir compte des intérêts de ces pays. À cet égard, il demande instamment qu'on remanie au plus tôt les programmes et activités des institutions spécialisées mentionnées au paragraphe 14 de la résolution 49/128 de l'Assemblée générale. Il espère également que ces pays ne fourniront pas une assistance "résiduelle". Cette assistance serait des plus utiles si des coordonnateurs résidents, ayant des responsabilités largement accrues, se trouvent sur le terrain. Les commissions régionales des Nations Unies devraient également jouer un plus grand rôle pour promouvoir la coopération régionale.

La séance est levée à 17 h 40.